

Arrêté n° 2872 MDA du 24 mars 2015 portant nomination des membres du comité d'orientation et d'évaluation de la politique agricole au titre de la profession agricole

Paru in extenso au journal officiel n°26 N du 31/03/2015 à la page 2773 dans la partie Ministère du développement des activités du secteur primaire

Version en vigueur au 17/04/2015

Le ministre du développement des activités du secteur primaire,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 680 PR du 17 septembre 2014 relatif aux attributions du ministre du développement des activités du secteur primaire ;
Vu l'arrêté n° 130 CM du 2 février 2011 modifié portant création du comité d'orientation et d'évaluation de la politique agricole de la Polynésie française ;
Vu la lettre du 10 février 2015 du directeur de l'EPEFPA ;
Vu la lettre du 15 février 2015 de la présidente de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 3086 MDA du 13 avril 2015*

Sont nommés en qualité de membres et de suppléants du Comité d'orientation et d'évaluation de la politique agricole (COEPA) de la Polynésie française au titre de la profession agricole, en application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 2 février 2011 susvisé :

- M. Matahi Tom Sing Vien, représentant des étudiants ou des anciens étudiants de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnels agricoles suivant ou ayant suivi une formation pour l'obtention d'un diplôme équivalent à Bac + 2 ou plus, et M. Teata Oito dit Capo, son suppléant ;
- M. Jerry Brothers, représentant de la filière culture maraîchère, et M. Aivanaa Utia, son suppléant ;
- M. Paul Yuen, représentant de la filière culture fruitière, et M. Abel Iorss, son suppléant ;
- Mme Myrna Cadousteau, représentante de la filière culture vivrière, et M. Henri Tauraa, son suppléant ;
- M. Hans Rauscher, représentant de la filière horticulture, et Mme Patricia Hoata, sa suppléante ;
- M. Eric Copenrath, représentant de la filière élevage, et M. Christian Yeou, son suppléant ;
- M. Noël Choune, représentant de la filière agriculture traditionnelle, biologique ou permaculture, et Mme Heia Teina, sa suppléante ;
- Mme Lidia Roopinia, représentante des groupements agréés des îles Sous-le-Vent, et M. Vincent Vahinetua, son suppléant ;
- Mme Yolande Viriamu, représentante des groupements agréés des îles Australes, et Mme Marceline Tanepau, sa suppléante ;
- Mme Elisabeth Ah-Scha, représentante des groupements agréés des îles Marquises, et M. Jean Gendron, son suppléant ;
- M. Jacques Raioha, représentant des groupements agréés des îles Tuamotu et Gambier, et M. Roland Laine, son suppléant ;
- le président du conseil d'administration de la SA Kai Hotu Rau, représentant de la société anonyme Kai Hotu Rau SA, et l'administrateur délégué le suppléant.

Art. 2

La durée du mandat des membres du COEPA et de leur suppléant est de 3 ans à compter de la publication du présent arrêté au Journal officiel de la Polynésie française.

Art. 3

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mars 2015.
Frédéric RIVETA

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 2872 MDA du 24 mars 2015](#), JOPF n° 26 N du 31/03/2015 à la page 2773
- [Arrêté n° 3086 MDA du 13 avril 2015](#), JOPF n° 31 N du 17/04/2015 à la page 3171